

Département de la Charente-Maritime
Commune de SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN

Conclusions motivées relatives à l'enquête publique de protection d'une mare

au titre de l'article L.111-22 du code de l'urbanisme

Enquête publique du 16 Janvier 2018 au 16 Février 2018



Dossier n°E 17 000 200 / 86

Maud BROSSE

Commissaire-enquêteur

SOMMAIRE

1. AVIS SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE..... page 3
2. AVIS SUR LA COMPOSITION ET LE CONTENU DU DOSSIER page 4
3. AVIS SUR LES OBSERVATIONS PRESENTES AU COURS DE L'ENQUETE page 4
4. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR page 5

1. AVIS SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Avis du commissaire-enquêteur : Favorable.

L'enquête publique préalable au projet de protection d'une mare sur la commune de SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN s'est déroulée en application des textes et dispositions en vigueur et de manière satisfaisante.

J'ai été très bien accueillie par Madame GENET, Maire de SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN, et Madame DUFAUD, secrétaire de mairie, lors des 3 permanences que j'ai tenues.

La salle du Conseil, lumineuse et spacieuse a été mise à ma disposition pour recevoir le public. Je n'ai eu aucun incident à constater au cours de mes permanences.

L'affichage a été fait au panneau d'affichage de la mairie et sur les panneaux d'affichage des hameaux. Les publications règlementaires dans les journaux locaux ont été faites dans les délais et un flyers a été déposé dans chaque boîte aux lettres. Le dossier était consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie mais aussi sur le site internet de la Communauté de Communes. Le public pouvait laisser ses observations sur le registre, envoyer un courrier ou un courriel pour s'exprimer.

J'ai rencontré 1 personne,

1 observation a été reportée au registre.

2. AVIS SUR LA COMPOSITION ET LE CONTENU DU DOSSIER

Concernant la composition du dossier :

Avis du commissaire-enquêteur : Favorable.

La composition du dossier était suffisante pour la compréhension du projet avec son contexte, ses contraintes et ses enjeux. Les cartes et illustrations du dossier étaient compréhensibles et lisibles.

Concernant le projet de protection d'une mare :

Avis du commissaire-enquêteur : Favorable.

Il s'agit d'une petite mare située dans le prolongement du village de Bribaudon. C'est l'une des rares mares présentes sur la commune. Ces lieux humides sont essentiels pour les batraciens. Cette mare constitue également un point d'eau pour la petite faune. Les arbres présents à proximité sont imposants. Ils apportent de l'ombrage et un cadre à cette mare.

3. AVIS SUR LES OBSERVATIONS PRESENTES AU COURS DE L'ENQUETE

L'observation émise au registre me paraît tout à fait cohérente. J'émet mon avis sur cette observation dans mon rapport.

4. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Les avantages du projet :

- La préservation d'une mare

Les inconvénients du projet :

Néant

Au vu des avantages et des inconvénients de ce projet, j'émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de protection d'une mare au titre de l'article L.111-22 du CU sur la commune de SAINT-PALAIS-DE-PHIOLIN.

Conclusions motivées de l'enquête publique faites à CHAMOUILAC, le 10 Mars 2018

Le commissaire-enquêteur

Maud BROSE